

“Devant la répétition des crises durant la seconde partie de la nuit, je me pris à craindre, dit de Bovis, leur réapparition ou une issue fatale et je pratiquai la décapsulation du rein droit.” L’incision de la néphrotomie ne donna pour ainsi dire pas lieu à la moindre hémorragie.

La capsule du rein était un peu résistante à la dissection.

Le rein était plutôt petit que gros (mais la constitution de la patiente était aussi un peu grêle). Sur toute la moitié inférieure de son bord convexe et bien à cheval sur ce bord, existait une grosse tache noire, de la dimension d’une pièce de cinq francs : c’était une vaste ecchymose. Le reste du rein présentait une coloration brune qui ne semblait pas beaucoup plus foncée que de coutume. Un drain à la gaze fut placé dans l’angle inférieur de la plaie.

Après l’opération, cette jeune femme fut encore agitée ; mais, à cinq heures du soir, elle faisait déjà preuve de conscience. La malade recouvra la vue complètement le lendemain.

Après avoir entendu l’historique de ces six observations de décapsulation du rein, et avant d’entendre relater la septième observation d’opération du même genre, permettez-moi de rapporter ou d’analyser les réflexions que fait de Bovis en terminant son excellent article sur la décapsulation.

“Tels sont, dit-il, les quelques faits de décapsulation rénale que nous possédons : sur six cas il y eut cinq guérisons. Toutefois, comme la mortalité moyenne de l’éclampsie est de 20%, ce résultat est encore peu démonstratif.

“Il faut donc s’adresser aux observations elles-mêmes pour essayer d’apprécier la méthode.

“Et tout d’abord il convient peut-être d’éliminer l’observation de M. Polano. Sa malade eut bien deux crises d’éclampsie, mais celles-ci une fois dissipées, elle paraît avoir souffert surtout d’une urémie subaiguë. Il est fort certain que la parenté de deux états est fort étroite, mais ce n’est pas une raison de les identifier ; on voit en effet des urémies sans éclampsie et inversement. De plus, la patiente de M. Polano fut opérée *in extremis* ou peu s’en faut ; or, il est bien évident que ce ne sont pas là des conditions légitimes pour l’appréciation d’une méthode.

“Sur les cinq cas restants il n’est pas à nier qu’il y en ait eu de fort graves. En effet, si nous laissons de côté notre observa-